

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Structures, formation et solidarité familiales au Maroc

Abdellatif LFARAKH

CERED, Rabat, Maroc

Introduction

Avec la progression de la scolarisation et la montée du chômage, notamment celui des diplômés, les « flux de richesse » des enfants vers les parents s'inversent. Avec la hausse de la prévalence contraceptive (58,8% selon l'Enquête PAPCHILD de 1997), conjuguée à l'entrée en première union à des âges de plus en plus élevés (17,3 ans en moyenne en 1960, et 26,2 ans en 1995), les comportements traditionnels en matière de reproduction disparaissent. Ainsi, la fécondité a chuté à des niveaux inespérés il y a une vingtaine d'année (7,4 enfants par femme en 1973 contre 3,1 entre 1994-1997).

Ces mutations qui font partie d'autres transformations socio-économiques ont-elles eu des répercussions sur la composition du ménage, sur les structures familiales, et sur les relations d'entraide familiales ? C'est ce qu'on propose d'étudier en comparant l'évolution constatée au Maroc à celle des pays occidentaux.

1. Évolution de la composition des ménages

1.1 Taille des ménages et sexe du chef de ménage

La taille moyenne par ménage, après avoir amorcé une légère hausse, n'a pas connu une variation significative : 4,79 en 1960, 5,93 en 1982, 5,87 en 1994 et 6,0 selon l'Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant de 1996/97¹, et 5,9 selon l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages de 1998/99².

Une diminution de la fécondité, telle que celle constatée au Maroc (trois enfants par femme selon l'ENNVM de 1998/99 au cours des cinq ans précédant cette enquête contre 7,4 en 1974), n'était donc pas toujours synonyme d'une réduction du nombre moyen de personnes par ménage. La cohabitation d'adultes au sein d'un ménage, engendrée notamment par le prolongement de la durée de vie et par le retard de l'entrée au premier mariage, semblent constituer des facteurs de cette augmentation du nombre moyen d'adultes par ménage. Au contraire le nombre moyen d'enfants par ménage est en diminution suite à la baisse de la fécondité dont l'effet a plus que compensé la diminution de la mortalité des enfants. (tableau 1).

Les personnes vivant seules constituent une autre composante des ménages qui varie en fonction de l'évolution démographique et socio-économique. En effet, le recul de la mortalité, le retard de l'entrée en première union, l'accroissement significatif des divorces et l'aspiration croissante de l'individu à son indépendance, conjugués à une facilité relative d'accès au logement, élèvent la fréquence des ménages unipersonnels. Ce sont ces facteurs qui expliquent la multiplication des personnes vivant seules dans les pays développés. Ainsi, des proportions de ménages unipersonnels de l'ordre de 20 à 30% sont observées en Europe et dans d'autres pays industrialisés.

¹ L'ENSME concerne un échantillon aléatoire national de 45 000 ménages (« enquête ménage »).

² L'ENNVM de 1998/99 a concerné un échantillon aléatoire de 5 131 ménages.

TABLEAU 1 : POPULATION, NOMBRE DE MÉNAGES, TAILLE MOYENNE ET SES COMPOSANTES : MAROC, 1960 À 1999.

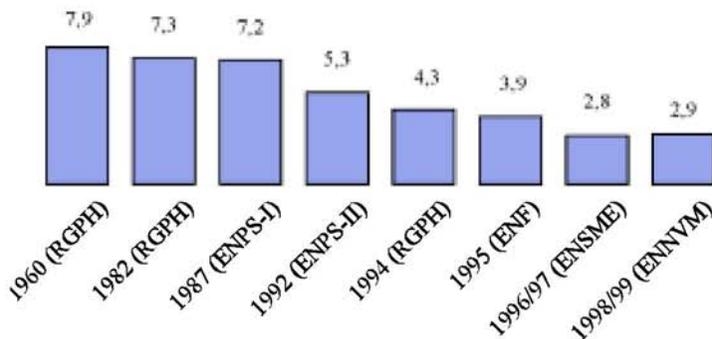
Années	Population des ménages	Ménages	Taille moyenne des ménages	Composantes de la taille moyenne	
				Moins de 15 ans	15 ans et plus
1960	11 626 232	2 426 884	4,79	2,10	2,70
1971	15 321 210	2 740 000	5,59	2,60	3,00
1982	20 259 832	3 419 282	5,93	2,50	3,40
1994	25 849 839	4 446 200	5,81	2,17	3,64
1998/99	27 971 814	4 643 988	6,02	2,03	3,99

Sources :
1960 - Service central des statistiques . Résultats du recensement de 1960 : Vol. I et Vol. IV.
1971 - Direction de la statistique . Résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1971 : niveau national (Population municipale, tableau O1AE) et Direction de la Statistique : Études Économiques et Statistique n°8.
1982 - Direction de la statistique. Caractéristiques socio-économiques de la population , niveau national : tableaux O1A et O1M.
1994 - Direction de la statistique . Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population Niveau national : tableaux O1A et O1M.

Dans les pays du Sud, la mortalité a aussi baissé, mais elle n'a pas encore atteint des niveaux comparables à ceux des pays avancés. L'accès au logement reste difficile. En général, le niveau de vie est bas. Le chômage est élevé. Les liens de solidarité familiale sont encore intenses. Les normes et habitudes sont dans une large mesure maintenues. En somme, les contraintes et les facteurs entremêlés ne permettent pas une augmentation substantielle du poids des personnes vivant seules. Il n'est pas donc étonnant d'observer que 3,9 ménages seulement sur 100 abritent une personne seule dans un logement, en 1995.

On constate que les ménages d'une personne sont légèrement plus fréquents en ville qu'à la campagne : 3,3% contre 2,1% en 1996/97 (3,3% et 2,4% selon l'ENNVM de 1998/99) et que, bien que leur poids ait régressé plus en milieu urbain, ce dernier abrite les deux tiers des personnes vivant seules en 1996/97 ; une proportion équivalente à celle observée lors de l'Enquête Nationale sur la Famille (ENF) en 1995.

GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE DE MÉNAGES COMPOSÉS D'UNE PERSONNE - 1960 À 1997



Les personnes vivant seules sont en majorité des femmes (55,2%), âgées (62,3% ont 60 ans et plus). Les hommes vivant seuls (44,8%) se recrutent en revanche en âge d'activité : 27,6% ont 15 à 29 ans et 62,5% ont 30 à 59 ans, soit au total neuf sur dix (ENF 95) . Les ménages unipersonnels sont donc constitués de veuves et de divorcées, d'une part, et d'hommes célibataires de l'autre. Très peu de femmes vivant seules sont célibataires ou mariées et peu d'hommes divorcés ou veufs sont isolés. Il en ressort que dans les deux cas de figure, les ménages isolés le deviennent le plus fréquemment par contrainte et non par libre choix.

Les ménages unipersonnels ainsi que les ménages des personnes n'ayant aucun lien de parenté entre eux sont tous les deux « sans structure familiale ». Dans 4,1% des ménages seulement, les membres du ménage cohabitent sans avoir de lien de parenté. Parmi ces cas, la très grande majorité (95,1%) correspondent à des ménages d'une seule personne. Les deux catégories de ménages « sans famille » sont relativement plus rares à la campagne qu'en ville : 3,2% contre 4,8%.

Une autre caractéristique de l'évolution des structures des ménages qui n'a pas suivi la tendance observée dans la plupart des pays industrialisés, est la faible progression de la part des femmes déclarées en tant que chefs de ménage. Selon les données des recensements de la population, on constate qu'après un accroissement de la proportion des femmes chefs de ménages entre 1960 et 1971 de 11,2% à 16,9%, une quasi-stabilisation de cette proportion se dessine depuis 1982, aux alentours de 16%. (15,4% en 1994, 15,6% en 1995, 16,7% en 1998/99). Ce schéma s'applique aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural avec un poids de femmes chefs de ménage toujours plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. Le fait que le pourcentage de femmes chefs de ménage n'a pas augmenté significativement depuis les années soixante dix peut s'expliquer par le maintien, sinon la baisse, des proportions des femmes divorcées et veuves, car les ménages dont le chef est de sexe féminin se constituent, par contrainte plutôt que par choix, à la suite d'une rupture d'union.

1.2 Structures familiales

Dans les pays développés, on assiste de plus en plus à une nucléarisation des ménages. Cette tendance est expliquée par l'aspiration des individus à leur indépendance, par le développement du statut de la femme, par la généralisation des systèmes de sécurité sociale et de retraite, par la mise en place de structures d'aide aux personnes âgées, par l'offre de logement, par la baisse de la fécondité en dessous des niveaux de remplacement des générations, par une remontée du divorce et l'affaiblissement de l'institution du mariage, et par l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Quant est-il au Maroc ?

Selon l'ENF95, les familles nucléaires constituent la fraction la plus importante des ménages marocains. Pas moins de six ménages sur dix (60,3%) appartiennent à ce type. Il y a treize ans, en 1982, ils ne représentaient que 51,1%³. En leur ajoutant les familles nucléaires abritant des isolés qui travaillent pour le compte du ménage, leur poids atteint 62,4% (63,9% en milieu urbain et 59,2% en milieu rural).

La majorité des familles nucléaires est biparentale, comprenant les deux parents et un ou plusieurs enfants célibataires. Les familles monoparentales ne constituent que 8,1% des ménages avec une fréquence plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural : 9,1% contre 6,8%. A ce niveau, on peut constater une légère hausse de l'importance des familles monoparentales par rapport à ce qui a été observé en 1982. En effet, ce type de famille représentait à cette époque 6,2% (7,2% en villes et 5,2% dans les campagnes). Les couples sans enfants (familles incomplètes) ne représentent pas plus de 3,5%. Les fratries de célibataires ainsi que les familles

³ CERED (1991) *Population l'an 2062*, p. 134.

nucléaires avec des isolés, catégories qu'on peut qualifier de « faux nucléaires », ne représentaient que des fractions négligeables, respectivement 0,3% et 2,1%, en 1995.

Il semble donc que la physionomie de la famille actuelle ait changé. Il n'en reste pas moins qu'en termes d'effectifs de population les familles nucléaires abritent moins de personnes que les familles complexes. Quatre personnes sur neuf (43,6%) sont membres des ménages complexes, en 1995. Ces derniers constituent environ un tiers des ménages marocains. Leur fréquence est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain : 37,3% contre 30,7%. La plus forte représentation de ces formes de familles dans les campagnes révèle d'abord la persistance de traditions patriarcales notamment du fait de l'intérêt que peut présenter ce mode de cohabitation sur le plan économique (persistance du système de production agricole traditionnelle, morcellement des terres agricoles) et en raison des contraintes sociales dictées par les coutumes et les traditions plus ancrées dans les campagnes. Ces proportions de familles complexes sont beaucoup plus élevées que dans les pays développés. En France, par exemple les ménages avec deux noyaux familiaux ou plus et éventuellement un ou plusieurs isolé(s) ne représentaient que 0,6% des ménages en 1990. Même si on leur ajoute les ménages avec un noyau familial et un ou plusieurs isolé(s), leur poids ne dépasse guère 4,1%⁴.

Différentes configurations se trouvent au sein des ménages complexes. L'enquête nationale sur la famille en a dénombré 282 types parmi lesquels on peut isoler 183 cas dont les membres appartiennent au moins à trois générations. Par rapport au nombre total des familles complexes, ils représentent 64,2%, soit 21,6% de l'ensemble des ménages marocains.

Si, au niveau national, la cohabitation intergénérationnelle est moins fréquente que par le passé, elle demeure relativement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, les familles où cohabitent trois générations et plus représentent 26,8% en milieu rural et 17,5% en milieu urbain. La persistance en milieu rural d'un poids relativement important de ces ménages s'explique par les avantages évidents qu'ils présentent. Par exemple, ils permettent d'éviter le morcellement de la terre et donc de maintenir des exploitations de taille « viable » ; de diminuer les dépenses de production, d'habitat, de transport pour les achats en gros, et de bien durables et ce, grâce à l'économie d'échelle ; et de disposer d'un statut social respectable au niveau local.

Mesuré par le nombre moyen de femmes non célibataires et la proportion de ménages abritant deux femmes non célibataires, le degré de complexité des ménages est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, la proportion des ménages complexes où vivent plus de deux adultes de 20 ans et plus est supérieure en milieu rural. Parallèlement, la proportion de ceux comptant trois noyaux familiaux et plus est de 29,1% dans les campagnes contre 26,6% dans les villes.

L'étude des ménages complexes montre que ces derniers ne reproduisent pas toujours la grande famille ancienne basée sur les rapports de parenté agnatiques et impliquant une subordination des femmes et des jeunes à l'autorité du patriarche. En témoigne, par exemple, la répartition des chefs des familles complexes par sexe, qui traduit bien les changements quant au rôle des femmes au sein de la famille. La proportion de celles qui dirigent un ménage complexe est importante, particulièrement dans les villes où elle atteint 22,5%, soit plus que le double du pourcentage observé pour la famille nucléaire, à savoir 9,5%. En milieu rural, le poids des femmes chefs de ménage complexe, bien qu'encore faible, avoisine celui enregistré au niveau des familles nucléaires : respectivement 9,7% et 10,3%. Cet écart entre les deux milieux s'explique d'une part par la nature même des familles complexes (par exemple, 71,6%

⁴ BLAYO . C (1996). *De l'application des principes d'analyse démographique à l'étude de l'évolution des ménages*. In AIDELF.

des ménages complexes ruraux comportent trois générations ou plus, contre 57,1% en milieu urbain⁵) et, d'autre part, par une émancipation plus poussée des femmes citadines.

Par ailleurs, le fait que la proportion de familles nucléaires est relativement élevée ne signifie pas l'existence de faibles rapports familiaux ou une quasi-absence de relations de solidarité au sein du réseau de parenté. Cette hypothèse peut être élucidée, en partie, à travers l'observation de la proximité résidentielle entre les parents du chef de ménage et son foyer, soit une mesure sur l'intensité des relations au sein de la famille au sens large ; et en partie, par l'examen des échanges de biens et services entre les ménages.

Ainsi, les données de l'Enquête Nationale sur la Famille révèlent que plus de la moitié de l'ensemble des chefs de ménage nucléaire résident dans la même localité que leurs parents : 57,2% résident dans la même ville, commune, quartier ou douar, voire le même logement ou construction que leur mère et 54,5% ont la même proximité résidentielle avec leur père. Comme le fait remarquer une étude du CERED à propos de l'ensemble des ménages, *« la rapidité du changement social et la confrontation, ou du moins la différence, des modèles culturels au sein de la même famille, incitent les membres de générations différentes à ne plus cohabiter dans un même logement. Mais le besoin d'assurer la persistance des liens familiaux fait que l'alternative adoptée est plutôt celle de la réduction des distances entre parents « autonomes ». Un fait qui permet à la famille de s'adapter aux nouvelles conditions du changement social sans pour autant perdre sur le plan de l'intensité de la constance des liens qui en constituent la trame, et ouvre devant elle la voie pour préserver l'autonomie individuelle en même temps que d'éviter les inconvénients de la cohabitation »*⁶.

La même source indique que la proportion de chefs de ménages résidant loin de leurs parents (dans une autre ville ou une autre commune) est beaucoup plus élevée parmi les ménages nucléaires que parmi les ménages complexes, constat qui peut être dû, d'une part au facteur migration en tant que déterminant principal de la résidence en ménages nucléaires et, d'autre part à la nature même des ménages complexes qui le plus souvent abritent le chef de foyer et au moins l'un de ses parents, situation impossible par définition dans le cas des ménages nucléaires.

Le tableau ci-après qui permet de comparer la fréquence des échanges (ici les services et biens reçus) des familles nucléaires et celle des familles complexes confirme le fait d'un maintien des rapports de solidarité aussi bien chez les familles nucléaires que parmi les ménages complexes. Ainsi, au regard des colonnes (A) et (B), nous constatons que les différences entre les proportions des familles ayant reçu un service ou un bien parmi les deux types de ménages ne sont pas importantes. Elle ne sont relativement significatives que dans le cas des transferts d'argent, des dons en produits en milieu urbain et des prêts d'argent en milieu rural. Dans tous les cas, les données concernant les modalités des échanges familiaux montrent la diversité des services et biens reçus par les différents types de familles.

⁵ En milieu urbain, le pourcentage de femmes chefs de ménage complexe groupant 3 générations et plus est de 21,8%, contre 23,5% pour le reste des ménages complexes. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 6,5% et 17,8%. Au niveau national, elles sont respectivement de 13,5% contre 21,3%.

⁶ CERED 1996 Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale, p. 71.

TABLEAU 2 : POURCENTAGE DE MÉNAGES AYANT REÇU DES BIENS ET SERVICES FOURNIS PAR DES PERSONNES NON MEMBRES DU MÉNAGE SELON LA NATURE DES SERVICES ET BIENS ET LE TYPE DE FAMILLE.

Type de biens et services	Couples	Ménages nucléaires complets	Ménages nucléaires monoparentaux	Ensemble des ménages nucléaires (A)	Ménages complexes (B)	(A) et (B) ensemble
1	27,0	13,9	17,3	15,1	13,0	14,4
2	3,5	10,6	8,6	9,9	10,7	10,2
3	10,9	16,3	13,5	15,6	15,4	5,5
4	1,7	2,2	1,5	2,1	3,5	2,6
5	10,3	9,2	10,5	9,4	11,2	10,0
6	6,3	4,2	12,8	5,5	8,5	6,6
7	1,7	2,0	1,0	1,9	1,9	1,9

1. Tâches ménagères, garde des enfants, soins aux membres du ménage, transport des membres du ménage, achat, course au cours du dernier mois.
2. Prêts en argent.
3. Hébergement d'un (ou des) membre(s) du ménage au cours des trois derniers mois.
4. Prêts non financiers (de vêtements, d'outillage, d'équipement ménager, de mobilier, d'autres objets) au cours des trois derniers mois.
5. Dons en produits alimentaires ou non alimentaires (au cours des trois derniers mois).
6. Transferts d'argent effectués au cours des douze derniers mois.
7. Recommandation/ règlement de problèmes au cours des douze derniers mois.

2. Modes de formation des familles

2.1 Choix du conjoint

Dans les sociétés où l'autorité familiale prime, le mariage fait partie intégrante des stratégies familiales lignagères. Selon l'ENF95, le libre choix du premier conjoint reste peu fréquent. En effet, 16,1% seulement des femmes interrogées ont déclaré avoir pris les premières l'initiative de choisir elles-mêmes leur premier conjoint et 2,5% l'ont fait sur recommandation d'une amie. Même dans ces cas, elles doivent évidemment obtenir le consentement des parents avant que le mariage ne soit possible. L'influence des parents dans les choix matrimoniaux de leurs filles reste importante puisque près des deux tiers (64,8%) des mariages des Marocaines sont arrangés par au moins un des deux parents. L'ENF95 indique, en outre, que sur 100 femmes, près de 16 se sont mariées pour la première fois à une personne recommandée par un membre de la famille autre que le père ou la mère. En somme, dans huit cas sur dix, c'est la famille qui choisit le conjoint de sa fille. La famille intervient également dans les décisions sur le choix des épouses pour les hommes. Toutefois, les données permettant de mesurer l'ampleur et d'étudier les formes de ces interventions font défaut.

Ces proportions varient selon le type de ménage et le milieu de résidence. Parmi les ménages nucléaires, les femmes non célibataires dont le premier conjoint n'était pas recommandé au départ par les parents ou un membre de la famille représentent 20,7% à l'échelle de l'ensemble du pays contre 16,8% parmi les ménages complexes. En milieu urbain, l'écart entre ces pourcentages est plus marqué (respectivement 28% et 25,2%) qu'en milieu rural (10,8% contre 9,3%).

Dans tous les cas, ces proportions témoignent d'une faible autonomie vis-à-vis de la famille dans le choix du conjoint, situation qui s'écarte de ce que l'on peut constater dans la majorité des pays occidentaux.

2.2 Endogamie

Selon l'ENF95, la tendance à se marier avec une personne apparentée est en légère baisse puisqu'elle est de 29% en 1995 (29,4% selon l'ENSME de 1998/99) contre 33% en 1987 (33,1% à la campagne contre 26% en ville en 1995 et 36% contre 29% selon l'ENPS87). L'endogamie familiale n'est pas aussi forte au Maroc que dans d'autres pays arabes. A titre d'exemple, elle est estimée à 34,6% en Algérie en 1992, à 40% en Tunisie en 1994/95, à 41% en Égypte en 1989, 37,6% en Syrie en 1993, 54% à Oman en 1995 et à 36,1% au Yémen en 1991/92⁷.

Le type de famille ne semble pas être une variable de différenciation des stratégies matrimoniales défensives (ie. Mariages consanguins), et ce, indépendamment du milieu de résidence. En effet, les proportions de femmes non célibataires mariées à un cousin germain ou à une autre personne du réseau familial ne diffèrent que très peu entre celles appartenant à des ménages nucléaires et celles faisant partie des familles complexes (tableau 3).

TABLEAU 3 : FEMMES NON CÉLIBATAIRES SELON LE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE PREMIER CONJOINT PAR MILIEU DE RÉSIDENCE : MAROC, ENF 1995

Lien de parenté avec le 1 ^{er} conjoint	Type de ménage			
	1 personne	nucléaires	complexes	ensemble
Ensemble				
Cousin germain	17,9	15,5	16,8	16,2
Autre lien de parenté	6,3	13,1	13,2	13,1
Sans lien	75,8	71,4	69,9	70,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	95	3108	3318	6521
Urbain				
Cousin germain	14,3	14,2	15,4	14,7
Autre lien de parenté	2,0	12,3	10,2	11,2
Sans lien	83,7	73,5	74,4	74,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	49	1788	1569	3404
Rural				
Cousin germain	21,7	17,2	18,2	17,8
Autre lien de parenté	10,9	14,3	16,0	15,2
Sans lien	67,4	68,5	65,9	67,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	46	1322	1749	3117

⁷ Alan H. Bittles (1991). Consanguinity : A major variable in studies on North African reproductive behavior, morbidity and mortality ? in IRD/Macro International, Inc. 1991. Proceedings of the Demographic and Health Surveys. World Conference, Washington, D.C. Columbia, Maryland.

Conclusion

En résumé, nous pouvons dire que parallèlement à l'entrée accrue de la femme dans la vie active et à une scolarisation en progression, et en dépit des transformations socio-économiques et démographiques au Maroc, le poids des ménages dont le chef déclaré est une femme n'a pas tellement évolué au moins depuis deux décennies, et que vivre seul est un événement de plus en plus rare. A l'opposé de ces tendances, on assiste à une diminution de l'endogamie familiale au Maroc et à une certaine nucléarisation des familles. Les ménages nucléaires représentent les deux tiers. La part des familles monoparentales est en augmentation, bien que la fréquence des ruptures d'union par divorce soit quasi-stable. En effet, 15,2% des premiers mariages se sont finis par un divorce en 1995 (ENF95), proportions qui étaient de 16,6% en 1980⁸. Au cours des cinq premières années de mariage, 12% des premières unions étaient rompues en 1980 contre 10,3% en 1995. Après 30 ans de mariage, ces proportions sont respectivement de 23% contre 18,4%. Le remariage ne semble pas être un facteur explicatif de ce phénomène : huit remariées sur dix veuves ou divorcées en 1962, 6,7 sur 10 en 1980 et 7,5 sur dix en 1995.

Si l'appartenance à un ménage nucléaire plutôt qu'à un ménage complexe semble être, en bonne partie, associée au statut migratoire du chef de ménage, elle n'apparaît pas être un facteur de discrimination en termes de solidarité familiale, ou lié au fait d'être endogame ou non. Ceci suggère que la famille marocaine, en l'absence de couverture sociale généralisée, continue à jouer un important rôle dans la vie des individus, à la fois en tant que contrainte et facteur de solidarité. Ce rôle ne semble pas se relâcher malgré les pressions socioéconomiques que peut affronter cette institution.

⁸ Ministère de la Santé Publique (1994) Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale au Maroc 1979-80, vol. III, p. 17.